

PIECES ADMINISTRATIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES E.P.E.F.

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (**utiliser obligatoirement le modèle**).
- Attestation de natation, 100m nage libre (**utiliser obligatoirement le modèle**).
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel en format photo).
- Certificat de compétences **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.
- Carnet de certifications des niveaux et expériences de la F.F.V. original (à nous faire parvenir par courrier à l'adresse : CREPS Montpellier Département Formation - BP Voile - 2, Avenue Charles Flahault - 34090 MONTPELLIER)
Avec copies (à nous transmettre via l'espace personnel) des pages concernées par les TEP (il vous sera rendu le jour des E.P.E.F.)
- Permis de conduire des bateaux de plaisance mer « côtier » ou « eaux intérieures »
- Attestation d'assurance **responsabilité civile vie privée** valide (incluse dans votre assurance habitation).
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des E.P.E.F.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (**utiliser obligatoirement le modèle**).
- Attestation de natation, 100m nage libre (**utiliser obligatoirement le modèle**).
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel en format photo).
- Certificat de compétences **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.
- Permis de conduire des bateaux de plaisance mer « côtier » ou « eaux intérieures »
- Justificatif de financement.
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre).
- Attestation d'assurance **responsabilité civile vie privée** valide (incluse dans votre assurance habitation).
- Extrait original de casier judiciaire n°3 pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers.
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...).
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. annexe).
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation.
- Formulaire d'implication sportive et associative.

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

Avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel).

Pour les candidats éligibles au PRQ, joindre obligatoirement la fiche de prescription.

Pour les personnes en situation de handicap :

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



MONTPELLIER

2, avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier

Tél. : +33 4 67 61 05 22

Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr



www.creps-montpellier.org



[@crepsmontpellieroccitanie](https://www.instagram.com/crepsmontpellieroccitanie)



[@crepsmontpellier](https://www.facebook.com/crepsmontpellier)